PLOT RESULTS
2026

UTM	RENDEMENT TN/AC	LAIT/TONNE	BŒUF/ACRE
	22,52	2819	

COOPÉRATEUR	Ken Rabusic	TYPE DE SOL	Sandy Clay Loam	POPULATION	35 500
LIEU	Taber, AB	DRAINAGE	Unknown	RÉCOLTE PRÉCÉDENTE	Other
DOSSIER	148745	IRRIGATION	Yes	DATE DE SEMIS	05/11/2026
TYPE DE PARCELLE	Strip	LARGEUR DU RANG	22,00	DATE DE LA RÉCOLTE	10/28/2026
DIRECTEUR RÉGIONAL	aidan filipchuk-AB	DÉTAILLANT	SIMPLOT - CHIN		

MARQUE	VARIÉTÉ	POP. À LA RÉCOLTE	% MATIÈRE SÈCHE	% PROTÉINE	% FDA	% FDN	% AMIDON	% LIGNINE	% UNT	IVMSTD	> FDND 48	NET ÉN. LACT.	TONNES PAR ACRE 65 %	TONNES PAR ACRE RÉEL	LAIT/TONNE	LAIT MOYEN ACRE (LB/ACRE)
MAIZEX	MS7822DBR	37700	31,1	6,8	31,4	52,3	21,2	3,2		78	58		20,914	23,54	2741	20064
MAIZEX	MZ2344DBR	39000	34,1	7,3	25,3	47,1	32	3,8		80	58		17,889	18,36	2887	18075,9
PIONEER	P8294AM	38300	32,5	6,7	33,4	58,8	19,7	4,3		72	53		21,248	22,88	2418	17982,5
DEKALB	DKC28-25RIB	37300	36,4	7,5	31,2	53,2	22,4	3,5		77	57		18,094	17,4	2672	16921,7
DEKALB	DKC30-63RIB	39300	38,2	7,3	29,1	53,6	27,4	4		77	56		19,009	17,42	2585	17198,2
DEKALB	DKC081-18RIB	37700	37,3	7,1	28,4	52	26,5	3,5		80	62		19,935	18,71	2832	19760
DEKALB	DKC33-37RIB	38300	32,3	7,2	26,2	48,8	26,3	3,7		83	65		20,062	21,74	3055	21451,1
CROPLAN	CP2667VT2PRIB	34000	31,5	6,8	32	57,1	22,5	3,6		78	61		19,565	21,74	2773	18988,7
BRETTYOUNG	BYBELMONTRR2	35000	33,3	6,1	27,8	51,9	24,5	3,3		82	65		18,713	19,67	2846	18639,9

SEMENCES PRIDE

PIONEER	P8294AM	36300	32,1	7	31	50,9	24,1	4,3		76	53	20,287	22,12	2543	18056,7
PRIDE	AS1047RR EDF	37700	29,8	8,1	26,9	46,6	25	4,4		80	58	18,323	21,52	2781	17834,9
PRIDE	M3319RR EDF	36700	32,5	6,9	32,6	54,4	17,4	4,5		76	56	20,034	21,57	2504	17557,7
PRIDE	AS1057RR EDF	38700	33,8	7	31,7	55	23,2	3,8		73	51	20,134	20,85	2429	17116,6
PRIDE	AS1058G2 EDF RIB	33000	36,1	6,9	27,3	48,3	23,1	3,5		82	62	20,342	19,72	2684	19109,7
PRIDE	A5580G4 RIB	34300	30,2	7,6	33,9	60,7	16,7	3,7		75	59	18,6	21,56	2616	17030,6
PRIDE	A5686G2 RIB	36300	33,3	7	26,4	48,1	25	3,6		82	62	21,426	22,52	2819	21139,8
PIONEER	P8294AM	38300	33,5	7,1	31,9	54,9	22,7	4,1		74	53	19,886	20,78	2492	17344,2
PIONEER	P85199PCE	38000	34,6	7,6	30,1	51,9	24,8	3,6		78	58	19,354	19,58	2681	18160,7
PIONEER	P87040PCE	39700	30,6	8	31,6	50,3	24,4	3,9		79	57	19,022	21,76	2644	17602,7
PIONEER	P90630AM	35000	27	7,8	28,2	48,4	24,7	3,5		83	65	17,218	22,32	3010	18139
PIONEER	P9188AM	38000	31,8	6,1	26,4	50,3	24,7	3,8		82	65	17,425	19,18	2747	16753
PIONEER	P91719AM	38000	29,7	7,5	24,4	44,5	29,3	3,5		84	65	20,019	23,59	3048	21356
	MOYENNES DE LA PARCELLE		32,8	7,2	29,4	51,8	24	3,8	0	78,7	59	0	19,4	20,8	2718,5	18467,4

Toutes les commandes et les ventes sont assujetties aux conditions générales de vente de Semences PRIDE, lesquelles comprennent, entre autres, la limitation de garantie et de recours, ainsi que les restrictions concernant la zone agronomique et l'année de semis. De temps à autre, les conditions générales de vente peuvent faire l'objet de modifications, sans préavis. PRIDE® et son logo, P® et son logo, Advantage AcreMD, et Pride Advantage AcreMD et son logo sont des marques déposées de Ag Reliant Genetics Inc. Les caractéristiques des produits sont déterminées par PRIDEMD. Elles sont basées sur des comparaisons à d'autres produits PRIDE (et non à des produits de la concurrence) lors d'essais menés au champ par Semences PRIDE. Les résultats individuels peuvent varier. La performance peut varier d'un site à un autre, et d'une année à l'autre. Ce résultat peut ne pas être un indicateur des résultats que vous pouvez obtenir puisque les conditions locales de croissance, le sol et les conditions climatiques peuvent varier. Les producteurs devraient, dans la mesure du possible, évaluer les données obtenues à plusieurs endroits et sur plusieurs années.

TOUJOURS LIRE ET RESPECTER LES DIRECTIVES APPARAISSANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE. L'utilisation d'un produit pesticide sans respecter les directives de l'étiquette constitue une violation de la loi fédérale. TOUTES LES FORMULATIONS de dicamba ou de glyphosate NE SONT PAS approuvées pour utilisation sur la culture avec les produits de soyas Roundup Ready 2 Xtend®. N'UTILISER QUE DES PRODUITS SPÉCIFIQUEMENT ÉTIQUETÉS ET APPROUVÉS POUR DE TELLES UTILISATIONS. Contactez l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour toutes les questions concernant le statut d'homologation des produits herbicides dicamba, pour utilisation sur les soyas Roundup Ready 2 Xtend® ou sur les produits avec la technologie XtendFlex®. La technologie Roundup Ready® 2 contient des gènes qui lui confèrent une tolérance au glyphosate. Les soyas Roundup Ready 2 Xtend® contiennent des gènes qui leur confèrent la tolérance au glyphosate et au dicamba. Le glyphosate tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au glyphosate. Le dicamba tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au dicamba. Communiquez avec votre détaillant Bayer, consultez le Guide Bayer d'utilisation de la technologie, appelez le service d'assistance technique au 1-888-283-6847 pour connaître les programmes recommandés de suppression des mauvaises herbes sous le système de culture Roundup Ready® Xtend. RIB Complete®, Roundup Ready 2 Xtend®, Roundup Ready 2 Yield®, Roundup Ready®, SmartStax®, VT Double PRO® et XtendFlex® sont des marques déposées du groupe Bayer. Utilisés sous autorisation. LibertyLink® et le dessin de la goutte d'eau sont des marques de commerce de BASF. Utilisés sous autorisation. Herculex® est un produit de Dow AgroSciences LLC. Utilisé sous autorisation. Bayer CropScience est membre de CropLife Canada. Bayer est membre du groupe Excellence Through Stewardship (ETS). Les produits Bayer sont commercialisés conformément aux normes de mise en marché responsable de l'ETS et à la politique de Bayer concernant la commercialisation des produits végétaux issus de la biotechnologie dans les cultures de base. L'importation de ces produits a été approuvée dans les principaux marchés d'exportation dotés de systèmes de réglementation compétents. Toute récolte ou matière obtenue à partir de ces produits ne peut être exportée, utilisée, transformée ou vendue que dans les pays où toutes les approbations réglementaires nécessaires ont été accordées. Il est illégal, en vertu des lois nationales et internationales, d'exporter des produits contenant des caractères issus de la biotechnologie dans un pays où l'importation de telles marchandises n'est pas permise. Les producteurs devraient communiquer avec leur négociant en grains ou acheteur de produit pour confirmer, auprès de leurs manutentionnaires de grains, la politique de ces derniers relativement à l'achat de ces produits. Excellence Through Stewardship® est une marque déposée d'Excellence Through Stewardship.